Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20261029-DELIB2026_100-DE

Val d'Arguenon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre,** à vingt heures, le conseil municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

**Etaient présents :** Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Marylène MIZOULE, Dominique LEBARBIER et Céline SION, *formant la majorité des membres en exercice.*

**Etaient excusés :** Aurélie NICOLAS *(ayant donné pouvoir à Christian GUILBERT)*, Laëtitia LE BELLEGUY *(ayant donné pouvoir à Aurélie RABAROT)*, Hugues JOSSELIN *(ayant donné pouvoir à Céline SION)* et Antoine WIECKOWSKI *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER)*

Secrétaire de séance : Pierric LORY

## DELIBERATION N° 100/2026 : LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE – CONSULTATION ARCHITECTE

Christian GUILBERT, maire délégué, rappelle l'étude de faisabilité de l'ADAC pour la réhabilitation de la partie non aménagée de l'ancien presbytère de Pléven en logement.

Suite à l'étude de faisabilité réalisée,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de lancer la consultation pour la mission architecte du projet de réhabilitation d'une partie de l'ancien presbytère de Pléven en logement**
- Et AUTORISE Monsieur le Maire, Christian GUILBERT, Maire délégué ou, Mickaël SEGUIN, Adjoint au Maire, à signer les documents relatifs à cette mission.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits*
*Au registre suivent les signatures.*

Pour extrait conforme.
Le Maire,
M. LEBORGNE Maxime

